

En date du 27 janvier de 19 je réitère mon souhait
pas vendre ma parcelle N° 492, prévue en zone AU du PLU à la
Commune de Gries. -- Hormis la surface nécessaire pour les infrastructures,
c'est à dire la route (emplacement réservés classe A2).

En effet, je souhaite que celle-ci reste dans la famille et
puisse constituer plus tard un terrain de construction pour mes
propres enfants.

Il suis bien consciente que dans ce cas de figure, il s'agira au
préalable de reformuler une demande dans le cadre de la
prochaine session du PLU (information qui m'a été donnée par
Mr Kern lors de la dernière enquête publique).

LANGLOIS Christine - 8 Rue Principale - 67440 GRIES

Langlois